

COMMUNAUTE ISLE DOUBLE LANDAIS

4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL

DELIBERATION N°2026-39 - INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Conseillers en exercice : 29/

Conseillers présents : 22/

Conseillers votants : 27/

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 10/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Saint Barthélémy de Bellegarde, sous la Présidence de M. Samuel COUSTILLAS.

ETAIENT PRESENTS: M.M/.Mmes : J.GAMBRO/ N.PASCAL / M. REYMONDIE / S.COUSTILLAS / A. BRUT / S.BOUDOUT / B.JUKOWSKI / JF.CERISE / G.LABORIE / D.POUGET / F.GUIGNÉ / J.DUHARD / Th. CHAZEAU / Ch. BESSEDE/ J.F.HURET / G.DE NARDI / G.ELIZABETH / F PARROT / B.CABIROL / D.LECONTE / V.CAMPANERUTTO / J.JALARIN

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/ Mmes: P.MARCETEAU / F.BONNEAU / C.VANDENESSE / J-L.ROUSSEAU / R.ROUILLER / A.DELGADO / P.MANIERE

VOTE PAR PROCURATION :

- P.MARCETEAU: pouvoir Mme J.DUHARD
- Mme. F. BONNEAU : Pouvoir M JF HURET
- Mme C.VANDENESSE : pouvoir à G. DE NARDI
- M J-L.ROUSSEAU: pouvoir M. D. POUGET
- M P. MANIERE: pouvoir M. G. LABORIE

Le Président propose l'installation de la conférence des maires.

Afin de garantir l'association de l'ensemble des maires des communes membres aux réflexions et aux orientations stratégiques de l'intercommunalité, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire d'instituer une conférence des maires.

Cette instance de concertation, réunissant le président de l'établissement et l'ensemble des maires des communes membres, permet d'assurer un dialogue régulier entre l'intercommunalité et les communes, notamment lorsque tous les maires ne siègent pas au sein des instances communautaires. Elle ne se substitue ni au conseil communautaire ni au bureau communautaire, mais constitue un lieu d'échange, de coordination et de concertation sur les politiques communautaires.

AR Prefecture

024-200040384-20260720-2026_39-DE
Reçu le 31/07/2026

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de créer une conférence des maires par la présente délibération, afin de renforcer la représentation de l'ensemble des communes membres et de garantir la participation de leurs maires aux travaux préparatoires et aux échanges relatifs aux compétences exercées par l'établissement.

Celle-ci est composée du Président et des maires des 9 communes membres de l'intercommunalité.

Elle peut porter sur des sujets transversaux ou des sujets spécifiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'instituer la conférence des maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE l'installation de la conférence des maires.

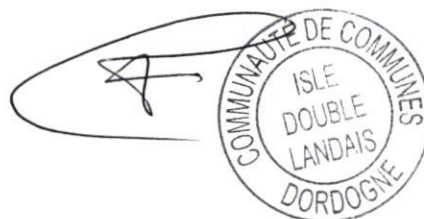
Délibération adoptée à l'unanimité

Montpon Ménéstérol, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance
Nicolas PASCAL



Le Président de la CCIDL
Samuel COUSTILLAS



AR Prefecture

024-200040384-20260720-2026_39-DE
Reçu le 31/07/2026